

L'an deux mil quatorze, le 17 décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

DATE DES CONVOCATIONS : 11 décembre 2014

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, CORREIA Alexia, DUMOULIN Chantal, GAIFFIER Jean-Philippe, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, GRUOT Mireille, MILLY Roger, SADIN Christine.

Excusé(s) : Mme AUBIGNAT Stéphanie donne pouvoir à Mme CANET Véronique  
M. ALLAROUSSE Nicolas donne pouvoir à M. BALLEFIN Robert  
M. DERDERIAN Philippe donne pouvoir à Mme BERCHET Marie  
M. ROGEMOND Maurice sans pouvoir  
Mme ROGEMOND Ludivine sans pouvoir

Absent sans pouvoir : M. MAUGER Dominique

Madame CANET Véronique est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

#### RESTES A REALISER 2014

---

Restes à Réaliser 2014 A REPORTER EN 2015					
165/16	Dépôts et cautionnements reçus locataires	Invest.	D		800
202/20	Frais doc. urbanisme, numérisat°	Invest.	D	<b>PLU</b>	19 400
2031/20	Frais d'études archi avt travaux	Invest.	D		39 000
2041513	Fonds de concours CAPI	Invest.	D		59 000
2111/21	ACHAT Terrains nus	Invest.	D		1 533 000
2138/21	Autres constructions ACHAT BTS	Invest.	D		515 000
21578/21	Autre matériel et outillage voirie	Invest.	D		18 600
21578/21	Autre matériel et outillage voirie	Invest.	D	<b>VIDEO</b>	40 000
2158/21	Autres matériels & outillage Technique	Invest.	D		20 000
2315/23	Immos en cours travaux Voirie	Invest.	D	<b>EL RUR</b>	370 000
2315/23	Immos en cours-travaux Voirie	Invest.	D	<b>VOI 14</b>	700 000
	<b>TOTAL</b>				<b>3 314 800</b>

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, présente les orientations budgétaires pour 2015 afin de préparer le budget de la commune.

Il propose une liste d'investissements qui sera arrêtée en fonction des priorités et des possibilités financières de la commune.

### **AVENANT MARCHE « AMENAGEMENT ROUTE DES SORBIERES » LOT 1 TERRASSEMENT – VRD**

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre un avenant au marché concernant l'aménagement de la Route des Sorbières signé avec l'entreprise Jean LEFEBVRE

La commission d'appel d'offres propose de signer l'avenant au marché ci-dessus désigné.

Il a été convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE PREMIER – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prend en compte le prix des travaux qui ont augmenté par rapport à l'estimation.

#### **ARTICLE 2 – MONTANT DE L'INCIDENCE FINANCIERE**

L'incidence financière représente une plus-value de 10,45 %, soit 7 637, 16 € H.T, soit 9 164, 59 €T.T.C.

#### **ARTICLE 3 – MONTANT DE LA DEPENSE AUTORISEE**

Le montant de la dépense autorisée à la suite du présent avenant s'établit comme suit :

Montant H.T. du marché initial	73 020, 11 €	
Montant H.T de l'avenant N°1	7 637, 16 €	(+ 10,45 %)
TOTAL H.T.	80 657, 27 €	
TVA 20 %	16 131, 45 €	
TOTAL T.T.C.	96 788, 72 €	

Somme arrêtée à quatre vingt seize mille sept cent quatre vingt huit euros et soixante douze centimes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant.

### **AVENANT MARCHE « AMENAGEMENT ROUTE DES SORBIERES » LOT 2 TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre un avenant au marché concernant l'aménagement de la Route des Sorbières signé avec l'entreprise SAG VIGILEC.

La commission d'appel d'offres propose de signer l'avenant au marché ci-dessus désigné.

Il a été convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE PREMIER – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prend en compte le prix des travaux qui ont augmenté par rapport à l'estimation.

## **ARTICLE 2 – MONTANT DE L'INCIDENCE FINANCIERE**

L'incidence financière représente une plus-value de 25, 95 % soit, 10 580, 05 € H.T, soit 12 696, 06 €T.T.C.

## **ARTICLE 3 – MONTANT DE LA DEPENSE AUTORISEE**

Le montant de la dépense autorisée à la suite du présent avenant s'établit comme suit :

Montant H.T. du marché initial	40 775, 00 €	
Montant H.T. de l'avenant N°1	10 580, 05 €	(+ 25, 95%)
TOTAL H.T.	51 355, 05 €	
TVA 20 %	10 271, 01 €	
TOTAL T.T.C.	61 626, 06 €	

Somme arrêtee à soixante et un mille six cent vingt six euros et six centimes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de la commission d'appel d'offres et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant.

## **ATTRIBUTION MARCHE REAMENAGEMENT ROND POINT ROUTE DE LA RUETTE/ALLEE DES MURIERS ET CREATION DE PLUSIEURS RALENTISSEURS**

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune envisage de faire des travaux qui consistent à :

- ✓ Lot 1 : réaménagement du rond point au carrefour Allée des Muriers et Route de la Ruette
- ✓ Lot 2 : création de plusieurs ralentisseurs sur la commune.

Une consultation pour deux lots a eu lieu le 19 novembre 2014 et la remise des offres a été fixée au 05 décembre 2014 à 12h.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 08 décembre 2014 à 17 h et le 16 décembre 2014 à 17h pour l'attribution des lots.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Le montant estimatif des travaux était de :

- ✓ Lot 1 : 52 551, 81 € HT
- ✓ Lot 2 : 35 826, 70 € HT

La commission propose de retenir :

Pour le lot 1 : l'entreprise Jean LEFBVRE pour un montant de 53 295, 06 € HT, soit 63 954, 07 € TTC

Pour le lot 2 : l'entreprise Jean LEFBVRE pour un montant de 35 032,00 € HT, soit 42 038,40 € TTC

Total des lots : 88 327, 06 € HT soit 105 992, 47 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

## **PRESENTATION PROJET GIRATOIRE RD 124 ET AMENAGEMENT SECURITE RD 75 AU CHAFFARD**

Monsieur Christian BOUCHÉ présente le projet d'un giratoire au croisement de l'allée des Mûriers et de la RD 124/Route de Billaudière et l'aménagement de la traversée du Chaffard sur la RD 75.

Ces deux études ont été réalisées par Géo concept.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 352 984, 43 € TTC pour le giratoire sur la RD 124/Allée des Muriers/Route de Billaudière et le montant estimatif des travaux s'élève à 102 506, 20 € TTC pour l'aménagement sécurité RD 75 au Chaffard.

Le conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de M. BOUCHÉ demande de suspendre la validation du projet par le conseil général en attendant une étude plus approfondie.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS - GIRATOIRE RD 124 ET AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU CHAFFARD SUR LA RD 75

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet d'aménagement d'un giratoire sur la RD 124/Allée des Mûriers et ainsi qu' projet d'un aménagement sécurité RD 75 au Chaffard ont été étudiés par la commission voirie.

Ces deux études ont été réalisées par Géo concept.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 353 000, 00 € TTC pour le giratoire sur la RD 124/Allée des Mûriers/Route de Billaudière et le montant estimatif des travaux s'élève à 103 000, 00 € TTC pour l'aménagement sécurité RD 75 au Chaffard.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent prétendre à une aide financière :

- Au Conseil Général de l'Isère
- A l'Etat au titre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) – programmation 2015

Il propose de demander une subvention aussi élevée que possible dans le cadre de l'aménagement sécurité afin que ces travaux puissent se réaliser en 2015.

## ETUDE POLE DES LURONS

---

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de missionner la SARA pour accompagner la commune dans l'étude du projet « Pôle des Lurons ».

Ainsi fin janvier le cabinet conseil pourrait être validé et un premier projet proposé fin février

## POINT URBANISME ET AVANCEMENT PLU

---

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance de Mme Alexia CORREIA, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en novembre et décembre 2014.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE	DECISION	MOTIF REFUS
déclarations préalables	isolation extérieure maison d'habitation avec enduit	BERTRAND Michel	Impasse des Blés d'Or	acceptée le 26/11/2014	
	transformation d'un garage en pièce à vivre	DUFFAUD Lionel	Route de la Savane	acceptée le 26/11/2014	
	piscine	DUFFAUD Lionel	Route de la Savane	acceptée le 26/11/2014	
	piscine	FOURNIER Sylvain	Impasse Combe Robert	acceptée le 28/11/2014	
	piscine	SALZE Didier	Route de l'Eperon	acceptée le 28/11/2014	
	piscine	FICHET Bruno	Route de Bonce	acceptée le 09/12/2014	
permis en cours d'instruction	maison individuelle	PALOMBO Lucien	Lotissement la Garenne	en cours	
permis d'aménager modificatif n°1	modification entrée lot 2	Consorts MORELLON	rue du David	en cours	

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous a été pris avec Monsieur Christophe SCHNEIDER, urbaniste au CAUE, afin d'aider la commune dans l'élaboration du cahier des charges pour la mise en révision du POS. Ce cahier des charges permettra de retenir le Cabinet d'études qui suivra la commune tout au long de la procédure d'élaboration du PLU.

## MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, propose la création au sein de la commune d'une cellule afin de gérer les diverses demandes de subventions.

Ce service va être mise en place au sein de la CAPI.

Une secrétaire de la commune travaillera en collaboration avec cette personne pour se faire aider dans la recherche des subventions que la commune pourrait solliciter.

## ACHAT PHOTOCOPIEUR

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de changer le photocopieur de la Mairie.

Plusieurs devis ont été reçus pour son remplacement.

Après renseignements pris auprès de la CAPI, il est proposé de retenir la proposition de la société CANON pour copieur IR ADVANCE 5250I pour 5 932.40, 00 HT €

Sur cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet achat.

## AUTORISATION DE SIGNATURE POUR CONVENTION ANIMAUX

---

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune n'a pas de fourrière,

Considérant que la commune décide de confier à la Fondation Clara dont le siège social se situe – Domaine de Rabat 47700 PINDERES le soin d'accueillir les animaux de la commune en application de l'article L 211-24 0 1211-26 du Code Rural,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention de fourrière complète pour la capture des chiens et chats errants ou dangereux sur la voie publique et leur transport en fourrière par la fondation CLARA 24h/24 et 7 jours/7,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention dite complète de fourrière : capture, enlèvement et garde des animaux,
- Adopte la convention moyennant une redevance pour capture et fourrière de **0,40 €** par an et par habitant,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## DECISION MODIFICATIVE N° 1 – REMBOURSEMENT DEPOT DE GARANTIE

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que suite à plusieurs départs de locataires le montant budgété sur le compte 165 intitulé « dépôts et cautionnements reçus » n'est pas suffisant pour l'année 2014.

Il convient d'affecter des crédits au compte 165 en diminuant les crédits au compte 2121 : plantation d'arbres

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		1 000.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		1 000.00 €
D 2121 : Plantations d'arbres	1 000.00 €	
TOTAL D 2121 : Plantations d'arbres	1 000.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette affaire.

## VŒUX 2015 – MAIRIE ET ORGANISMES DIVERS

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire donne les différentes dates pour les vœux 2015 qui seront organisés par la Mairie ainsi que par les différentes institutions :

- ✓ Vœux du Maire à la population : le samedi 03 janvier 2004 à 11h00 à la Salle Polyvalente
- ✓ Vœux au personnel : le vendredi 09 janvier à 19h – Salle du Conseil Municipal
- ✓ Vœux SEMIDAO : le jeudi 15 janvier à 17h15
- ✓ Vœux CAPI : le mercredi 21 janvier à 18h30 – Avenue du Bourg – Isle d'Abeau
- ✓ Vœux SARA : le jeudi 22 janvier à 11h – Auditorium – Avenue du Bourg – Isle d'Abeau
- ✓ Vœux aux Forces Economiques : le jeudi 22 janvier à 19h30 – Salle du Conseil Municipal
- ✓ Vœux aux associations : le samedi 23 janvier à 18h30 – Salle du Conseil Municipal
- ✓ Vœux du sous-préfet : pas de vœux 2015

## SEDI – MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIE

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, évoque le courrier reçu du SEDI qui interpelle les communes sur le projet de loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui va être examiné au Sénat et qui pourrait entraîner la suppression des syndicats d'énergies, d'eau potable et de traitement des déchets et qui transférerait ces compétences aux Départements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier sera adressé au président de l'association des Maires de France à Paris dont voici la teneur :

*« Monsieur le Président,  
Depuis quelques semaines, la presse évoque l'éventualité de la suppression des syndicats départementaux d'énergie et le transfert de leurs compétences aux conseils généraux.*

*Maire d'une commune adhérente du SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère), je tiens à vous faire part de ma surprise et de mon inquiétude. Le SEDI est un interlocuteur de proximité qui travaille en étroite concertation avec les communes dont il dépend, en assurant pour leur compte de nombreux services qu'elles ne pourraient pas prendre en charge toutes seules : contrôle des concessions électricité et gaz, travaux sur le réseau de distribution d'électricité, organisation de nouvelles distributions publiques de gaz, éclairage public, actions d'économies d'énergie, SIG, urbanisme et réseaux, achats groupés d'électricité et de gaz, bornes de charge...*

*Le réseau de distribution se développe et se modernise grâce à l'appui technique et financier du syndicat, dont les travaux réguliers complètent – et parfois remplacent – ceux du concessionnaire (ERDF). Si la qualité de l'électricité distribuée jusque dans les plus petites communes en dépend, le maintien de cette capacité d'investissement, en cas de transfert de la compétence au département, représente à cet égard une très grande inconnue.*

*Nous sommes tous conscients qu'il faut supprimer les doublons et réduire le « mille-feuilles territorial. » Mais il ne faut pas se tromper d'objectif : le SEDI, dont ma commune est membre, regroupe la quasi totalité des communes du département. C'est le résultat d'un travail de rapprochement entrepris de longue date, qui associe les territoires urbains et ruraux dans une logique d'entraide et de mutualisation exemplaires, en parfaite adéquation avec les objectifs de la réforme territoriale. Or le transfert de la compétence aux départements risque de fragiliser cette solidarité entre territoires, qui se retrouveraient de facto coupés en deux. Faut-il y voir le germe d'une remise en cause à terme de la péréquation qui fonde notre service public de l'électricité ?*

*L'électricité est une compétence du bloc communal à laquelle les élus sont fortement attachés. Il faut donc que l'AMF se mobilise pour éviter un véritable dessaisissement des communes et de leurs groupements, et qu'elle intervienne auprès des pouvoirs publics pour empêcher une telle évolution porteuse de déséquilibres territoriaux et contraire à l'intérêt général, pour des considérations - aussi légitimes soient-elles et que l'on peut parfaitement comprendre - liées d'abord et avant tout au devenir des départements.*

*En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous portez à ce courrier*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes respectueuses salutations. »*

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, propose au conseil municipal :

- d'apporter le soutien de la commune de SATOLAS ET BONCE à la motion en faveur du maintien des syndicats départementaux d'énergie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** l'adoption de la motion suivante, en faveur du maintien des syndicats départementaux d'énergie.

## **MOTION EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DE ROYBON**

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, donne lecture du courrier reçu de la part du Dr Yannick NEUDER, Président de Bièvre Isère Communauté et Maire de Saint Etienne de St Geoirs qui sollicite le soutiens des élus isérois pour le projet « Center Parcs ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le texte de motion de soutien:

### **« PROJET DE MOTION EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DE ROYBON.**

*Le projet Center Parcs est un enjeu essentiel pour l'ensemble de la Région Rhône Alpes et pour le Département de l'Isère en particulier.*

*Diversifiant l'offre touristique du Département et du secteur de Bièvre Valloire, le Center Parcs « Domaine de la Forêt de Chambaran » devrait compter environ 1 000 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace ludique dédié aux sports nautiques, un centre de formation et de congrès, un spa,... des commerces et plans d'eau.*

*Ce projet est appelé à créer environ 700 emplois non délocalisables, près de 140 emplois indirects, sans oublier les 1 500 emplois pendant les deux années de travaux.*

*Suite aux différents recours liés notamment au PLU et aux Permis de Construire, les parties qui contestent ce projet ont été déboutées par la justice.*

*Alors, pourquoi un tel acharnement par une poignée d'individus, véritables mercenaires qui essaient d'affaiblir notre démocratie ?*

*Face aux derniers événements (caillassages d'engins, destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à cela dans notre état de droit.*

*C'est la raison pour laquelle nous condamnons ces pratiques déjà conduites en d'autres lieux, et nous apportons notre soutien à ce projet économique validé par l'État.*

*De plus la forêt de Chambaran s'étend sur 35 000 hectares et le Center Parcs porte sur 150 hectares (0,42 % du massif forestier). Sur ces derniers, seulement 35 hectares seront aménagés.*

*Avec l'arrivée de Center Parcs, la mutualisation des moyens entre les intercommunalités concernées, va permettre de résoudre les problèmes d'assainissement sur tout le secteur. Ainsi, la qualité des eaux de la Galaure, du Vezy, et de la Curmane se trouvera améliorée.*

*Ce projet, qui s'inscrit dans une perspective de développement responsable et durable a été voté à l'unanimité par les élus locaux et soutenu par des majorités départementales et régionales.*

### **Motion :**

*Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs de Roybon, notamment en terme d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires violents qui tentent de bloquer le projet, au mépris de toutes les règles démocratiques et républicaines, le Conseil Municipal de SATOLAS ET BONCE :*

- *Dénonce les méthodes de contestations illégales et parfois violentes observées ces derniers jours sur le site du projet,*
- *Dénonce le mépris des règles démocratiques et des représentants du peuple dont font preuve certains opposants qui mettent en danger les intervenants sur le chantier, qui se mettent en danger eux-mêmes et qui mettent en danger la démocratie en essayant d'imposer la violence pour arrêter un projet légitimement choisi et soutenu par la population et ses représentants, démocratiquement élus notamment depuis mars 2014.*
- *Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre au chantier de se poursuivre dans les conditions requises de sécurité.*
- *Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs de Roybon et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement du territoire régional, du Département de l'Isère, de la Bièvre et des Chambaran tout particulièrement. »*

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, propose au conseil municipal :

- d'apporter le soutien de la commune de SATOLAS ET BONCE au projet de Center Parc

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** l'adoption de la motion suivante, en faveur du projet « Center Parcs ».

### **QUESTIONS DIVERSES**

---

- ↳ Proposition rendez-vous présentation COHESIO (service de la poste) semaine du 19 au 23 janvier 2015.
- ↳ Enquête publique sur la demande présentée par la CAPI en vue de réaliser des bassins de rétention : rapport du Commissaire Enquêteur
- ↳ Sanction disciplinaire scolaire + actions

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 30 JANVIER 2015 à 20 heures 30**

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à 23h00